

Si vous n'arrivez pas à voir les images, [consultez la version en ligne](#)



Newsletter n°135 Le 25 juin 2025

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Assemblée Générale en présentiel et en distanciel **le vendredi 8 août de 10 h à 12 h 30**

🔊 vous êtes à jour de votre cotisation et vous pourrez voter

🔊 vous n'êtes pas à jour, si vous désirez voter, il faudra régler votre cotisation

Sommaire de cette news📌

1. Informations locales
2. Informations sur les [parcs éoliens annulés](#)
3. [Informations RTE](#) : " trop d'électricité intermittente d'où prix négatifs et maladies animales"
4. [Informations FED](#) - pétitions - bulletin [d'adhésion APPGE 2025](#)

🔊 1. Informations locales

🔊 Le Premier ministre François Bayrou a assuré que la programmation énergétique (PPE3) 2025-2035 de la France restait en cours de concertation et ne serait finalisée qu'après les débats parlementaires prévus à partir du 16 juin. L'APPGE a envoyé le 20 juin une [lettre aux députés et sénateurs du Lot](#) dont l'objet était intitulé : " *Refonte de la PPE3, moratoire sur l'éolien et le solaire, Distance minimale entre éolienne et habitation* ". La loi mise en débat, depuis le 16 juin pour décider de la programmation énergétique (PPE3), **a été rejetée le 24 juin (142 pour et 377 contre)**. Elle sera étudiée à partir de la version sénatoriale par la CMP (Commission mixte paritaire composée de 7 sénateurs et 7 députés).

🔊 **A Sousceyrac**, la mairie envisage un projet éolien dans les bois communaux. Ce projet est à l'étude : la concertation a commencé les 9 et 12 décembre 2023.

Nous restons vigilants sur ce dossier :

Le président de l'APPGE, actuellement membre du comité de pilotage chargé d'établir un cahier des charges, nous a dit que l'essentiel de la réunion du mercredi 13 mai portait sur les possibilités d'obtenir une aide pour financer, par la commune, les études du projet à hauteur de 75 000€ sur 5 ans.

La commune sort une [lettre d'information](#) sur le projet éolien citoyen. Lire le compte rendu du conseil municipal du 26 mai dans [La Dépêche du 4 Juin](#) 2025

🔊 **A Labastide-du-Haut-Mont**, une réunion d'information **était prévue le 18 juin**. L'Association [Vent du Haut Ségala](#) était présente avec plusieurs personnes, toutes opposées au projet. Une [demande d'informations](#) a été envoyée à la mairie de Gorses. Lire la demande du 17 juin avec les [réponses du 18 juin en bleu](#)

🔊 **A Parlan (15)** : 4 éoliennes seront construites. Mais **Stop Eole Parlan** poursuit le combat grâce à Maître Izembard et au collectif CASC.

Voici un extrait du communiqué de Stop Eole Parlan : "Depuis la fin de l'année dernière, le passage de l'ornithologue que nous avons engagé, a permis de recenser une faune assez riche et quelques nids de rapaces proches du parc éolien. Est-ce que cela suffira à sensibiliser les juges !!!!. Notre avocat doit répondre **au mémoire de la défense avant le 15 juillet 2025, date à laquelle le dossier doit être clôturé.** "

🔗 Un collectif d'associations s'est constitué dans le Lot : Réseau des Résistances et Alternatives Lotoises. **Lire l'appel de [Montfaucon](#)**

🔗 **Concernant la distance entre éolienne et habitation**, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer **[l'article L511-44 du code de l'environnement](#)** qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas "

[Retour sommaire](#)

Voici d'autres informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du **[site de l'APPGE](#)** sont sécurisés (ils sont en https://)

2. Informations parcs annulés📌

Ardèche : Le projet éolien de Vanosc est définitivement abandonné

Après réception de **[l'arrêté préfectoral du 21 mars 2025](#)**, cette société disposait d'un délai de 2 mois pour formuler un recours administratif. Par courrier électronique adressé à l'association **[Préservons Vanosc !](#)**, le greffe de la Cour administrative d'appel de Lyon a certifié qu'à la date du 3 juin, aucune requête n'a été déposée à l'encontre de cet arrêté préfectoral. Lire dans le **[Dauphiné Libéré du 10 juin 2025](#)**

Aveyron :

📌 **A Verrières, la justice refuse l'installation d'un parc éolien** car le projet fait courir trop de risques à la faune sauvage. Les risques auraient été trop grands concernant **l'aigle royal, le gypaète barbu, le milan royal...** de collision ou pour leur reproduction. Lire l'article dans **[La Dépêche du 9 juin](#)** ou dans **[Midi Libre du 7 juin 2025](#)**

📌 **A Naucelle, le projet éolien est abandonné.** " Aucun pourvoi en cassation n'a été formé à la suite de la dernière décision rendue par la Cour administrative d'appel. Cette absence de recours met un terme définitif au contentieux qui opposait les porteurs du projet à la commune et à l'association "Dans le vent", engagée de longue date aux côtés des élus pour préserver le paysage, l'identité et la qualité de vie de notre territoire. " Lire l'article dans **[La Dépêche du 24 mai 2025](#)**

📌 **A Lapanouse-de-Cernon, les éoliennes du parc de La Baume devront rester à l'arrêt durant la journée.** L'arrêté est tombé ce 27 mai 2025. La Cour administrative d'appel de Toulouse a tranché : les éoliennes du parc de La Baume ne pourront plus tourner le jour. En cause, le risque de collision pour le **vautour moine**, une espèce protégée et menacée d'extinction. Lire dans **[Actu-environnement du 28 mai](#)** ou dans **[Centre-Pressé du 28 mai](#)** ou dans **[Chasse Eternelles du 30 mai](#)** ou dans **[La Dépêche du 2 juin 2025](#)**



Haute Vienne :

📌 **Bersac-sur-Rivalier**, le projet éolien des Monts d'Ambazac est annulé en Conseil d'Etat. Le 30 avril dernier, le Conseil d'État a confirmé l'annulation du projet éolien à Bersac-sur-Rivalier, sur les Monts d'Ambazac. Cette décision est principalement motivée par la préservation du site classé reconnu **comme emblématique dans l'Atlas des paysages du Limousin**. Une victoire pour l'association de défense du site classé dont le dossier fait jurisprudence en Haute-Vienne. Lire l'article du [Populaire du Centre du 22 mai](#) 2025

📌 **Le projet éolien et le plan local d'urbanisme de Brame Benaize**, annulés par le tribunal administratif de Limoges, suite au recours porté par une habitante de Magnac-Laval. Lire dans [Le Populaire du Centre du 14 juin](#) 2025

Sarthe : coup d'arrêt au parc éolien entre Saint-Longis et Vezot, près de Mamers

La Cour administrative d'appel de Nantes a annulé, vendredi 6 juin 2025, l'autorisation délivrée, en 2017, par la préfecture de la Sarthe, pour le projet du parc éolien de la Voie-Verte à cheval entre Saint-Longis et Vezot. Pas moins **de six variétés de chauves-souris et quatorze espèces d'oiseaux, dont le faucon hobereau** sous haute protection. En cause : l'absence d'une dérogation à la destruction d'espèces protégées. Lire dans [Ouest-France du 6 juin](#) 2025

[Retour sommaire](#)

3. Informations RTE 📌

Orne : Face à la multiplication de cas troublants, une sénatrice de l'Eure interpelle le gouvernement." Lire [la Question écrite n°04712 du 22 mai](#) 2025.

Éoliennes et élevages ne font pas bon ménage : Troupeau décimé, amaigrissement des bêtes... Dans les fermes, des éleveurs dénoncent les effets alarmants des éoliennes. Derrière l'illusion verte, le drame rural. " *138 chèvres mortes en quelques mois* ", témoigne Lorraine Bourgois, fille d'éleveurs du Nord, dans Le Figaro. " *Le lait a chuté, les diarrhées ont explosé, et les vétérinaires sont restés muets. Quand les animaux ont été déplacés à 17 kilomètres de là, miracle : tout est rentré dans l'ordre* ". Lire dans [France-Soir du 10 juin](#) ou dans [Le Figaro du 1er juin](#) ou dans [ViralMag du 30 mai](#) 2025.

La présidente de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) a préconisé, **mercredi 30 avril, une baisse de la production des énergies renouvelables** face à la faible demande. Un surplus représenterait un risque de panne comme celle qui a touché l'Espagne et le Portugal. Lire l'article dans [les Echos du 30 avril](#) ou dans [Boursorama du 30 avril](#) 2025

Les états payent les producteurs d'énergie intermittente pour qu'ils arrêtent de produire de l'électricité.

L'éolien en mer va interrompre sa production quand les prix seront négatifs

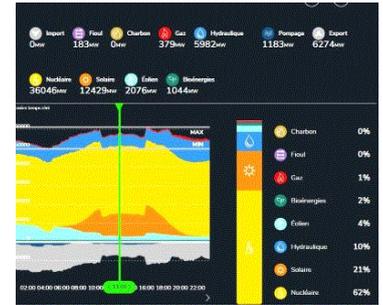
Les parcs éoliens cesseront de produire de l'électricité quand les prix du marché seront négatifs. **Décision du gouvernement, ce 2 juin, car les productions intermittentes compliquent l'ajustement** entre l'offre et la demande d'électricité.

Le ministère prévoit des dispositions similaires dans la loi de finances pour 2025 pour l'éolien terrestre, dont les anciennes installations les plus puissantes sont elles aussi soumises aux

contrats d'obligation d'achat. Lire l'article de [France 3 du 2 juin](#) ou dans [l'Info Durable du 2 juin](#) ou dans [Le Figaro du 5 juin](#) ou dans [Le monde de l'Energie du 8 juin](#) 2025

RTE demande aux producteurs éoliens et solaire d'arrêter de produire

RTE a dû **débrancher 13 parcs solaires et éoliens depuis le 4 mars 2025** : ce qui représente un chiffre inédit, et cela coûte de l'argent à l'État **puisque'il faut payer pour arrêter la production**. Lire l'article de [RMC du 17 avril](#) ou [France-Info du 17 avril](#) 2025



Sur les graphiques de [RTE du 12 juin 2025](#), ([cliquez sur les images pour les agrandir](#)) il semble évident que les prix spots ayant été négatifs de 10 h à 16 h, pour la France, l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse, il a été demandé aux producteurs photovoltaïque et éolien d'arrêter de produire contre une rémunération conforme aux contrats ; surtout qu'il fallait encore vendre 6 274 MW au prix négatif de -21,03€/ MWh

Blackout électrique en Espagne

Un rapport révèle des défaillances en série : on sait ce qui a causé la panne massive de courant. La panne électrique qui a touché la péninsule ibérique le 28 avril a été provoquée par "un phénomène de surtensions" sur le réseau ayant entraîné "une réaction en chaîne", selon les résultats d'un rapport rendu public ce mardi 17 juin par le gouvernement espagnol. Lire dans [La Dépêche du 17 juin](#) ou dans [Sciences et Avenir du 18 juin](#) ou dans [Le Figaro du 17 juin](#) ou dans [La Tribune du 17 juin](#) 2025

Angleterre : L'année dernière, la production de Seagreen, le plus grand parc éolien d'Écosse, a ainsi été limitée plus de 70 % du temps! Alors même que des centrales à gaz doivent, elles, être lancées pour répondre à une demande qui existe ailleurs dans le pays.

D'un point de vue lutte contre le réchauffement climatique, cela manque de cohérence. Et d'un point de vue économique aussi. **Car les opérateurs de parcs éoliens se voient alors verser des indemnités compensatoires**. Lire dans [Révolution Énergétique du 16 juin](#) 2025

[Retour sommaire](#)

4. Informations FED

Charente-maritime, à Puyrolland : un promoteur éolien réclame 44 millions d'euros.

Le maire de Puyrolland refuse l'implantation de sept éoliennes géantes et se heurte, avec le conseil municipal et plusieurs dizaines de propriétaires privés, à la société allemande WindStrom qui a pris pour avocat l'ex-ministre Jean-François Copé. Lire l'article dans [Le Parisien du 25 mai](#) ou dans [Sud-Ouest du 26 mai](#) ou [Economie Matin du 1er juin](#) 2025

La [Fédération Environnement Durable](#) rejoint le mouvement des "[gueux](#)" contre la PPE3 et demande, ainsi que la Fédération [Vent de Colère](#), de signer la [pétition contre](#) la PPE3

Éolien à 200€/MWh, ZFE : quand la transition écologique devient **un hold-up légal contre la classe moyenne**. Lire la [lettre de le FED du 11 juin](#) 2025

Vent des maires a organisé des manifestations le **24 mai devant les mairies des chefs-lieux de département**. Parmi les demandes il y a un moratoire (**document complet ici**) sur l'implantation d'éolien terrestre, de l'éolien maritime et des champs solaires en zone agricole dans l'attente d'une étude d'impact de la PPE3 et d'un débat avec vote sur la loi de programmation énergétique des prochaines décennies. L'APPGE s'est associé à l'action en envoyant une lettre à la **préfète du Lot le 24 mai**, avec copie au maire de Sousceyrac et au président du conseil départemental

PPE3 : Le constat accablant de l'Académie des sciences

La Fédération Environnement Durable (FED) prend acte du très sévère avis de l'Académie des Science publié le 8 avril 2025 sur la programmation de l'énergie (PPE3) prévue par le gouvernement

Ce document majeur, rédigé par les plus hautes autorités scientifiques françaises, valide pratiquement toutes les critiques fondamentales portées depuis des mois par la FED.

" Ce n'est plus un débat politique, c'est un constat scientifique. Le texte de la PPE3 est techniquement bancal, économiquement absurde et stratégiquement dangereux ", déclare la FED. Télécharger l'avis de **l'Académie des Sciences du 8 avril 2025**

Sur le site de l'**APPGE**, nous avons installé une page avec des **documents téléchargeables**

🔊 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

📁 Ceux de "**Belle Normandie Environnement**" sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

📁 Ceux de l'**APPGE** ou de la **FED**

📁 Le document de **Vent de Colère** sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

📁 Le bulletin **d'adhésion 2025** en format pdf.

📁 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la **mortalité de l'avifaune** année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

📁 L'avis **négalif du CNPN** (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site **avis biodiversite developpement durable**

[Retour sommaire](#)

Faisons respecter la loi :

La **loi n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La **loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

*Christian Momboisse, **président***

*Dominique Lacambre, **trésorier***

Gilles Forhan, secrétaire

*Bernadette Forhan, **secrétaire adjointe***

*Brigitte Briard, **présidente d'honneur***

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)